

LE REGLEMENT 2026

PARCOURS:

Une boucle de 1000m pour les poussins et benjamins (course non classante).

Une ligne droite de 300 m pour la catégorie éveil (course non classante).

Les parcours de 5 km et de 10 km sont constitués pour partie, respectivement d'une et deux boucles d'environ 4,5 km.

DÉPART & ARRIVÉE:

Les départs et arrivées de toutes les courses ont lieu à proximité de la salle des fêtes de Montcorbon.

Le 300 m : départ à 9h15.

Le 1000 m : départ à 9h30.

Le 10km et 5 km : départ à 10h.

Le 5 km : rdv à 9h45 au bas des escaliers de la mairie pour un acheminement jusqu'au point de départ (à 0.7km). Départ à 10h00.

COURSES:

Le 5 km et le 10km :

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes des 2 sexes, licenciées à la Fédération Française d'Athlétisme, Pass Running, Athlé Loisir, avec présentation de la licence 2026-2027.

Pour les non licenciés ou venant d'une autre fédération, une attestation du parcours prévention santé sera demandée, date valable, disponible sur pps.athle.fr. Pour les mineurs non licenciés, un questionnaire de santé est nécessaire.

Le 5 km est ouvert aux catégories suivantes: minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors, masters masculins et féminins.

Le 10 km est ouvert aux catégories suivantes : cadets, juniors, espoirs, seniors, masters masculins et féminins.

Les participants s'engagent à respecter les clauses de ce présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire dans le respect des

indications des commissaires de course. Toute fraude entraînera la responsabilité du participant, voire son retrait de la course.

Un contrôle antidopage pourra être éventuellement effectué.

L'organisation se garde le droit de disqualifier un participant en cas de comportement inapproprié .

Les handisports sont acceptés à condition qu'ils soient autonomes dans les déplacements.

Une autorisation parentale pour les mineurs est nécessaire. Les foulées de 1000m et 300m ne seront pas chronométrées. Elles ne seront pas classantes (attestation de parcours prévention santé non obligatoire).

CLASSEMENT:

Un classement individuel et par catégorie sera établi pour le 5 km et le 10km.

RECOMPENSES:

-Pour le 300m et 1000m : médailles à tous les participants.

-Pour le 5km : Des récompenses seront remises aux 3 premières féminines et 3 premiers masculins pour les cadets. Pour les autres catégories, les 3 premier masculin et la première féminine seront récompensés.

-Pour le 10km : Une récompense sera donnée aux trois premiers au classement général (homme et femmes). Les 3 premiers cadets et 3 premières cadettes sont également récompensés. Les participants récompensés au général seront exclus des récompenses par catégories. Le nombre de participants récompensés pourra être augmenté en fonction de la générosité de nos partenaires.

RAVITAILLEMENT:

Pour le 5 km et 10 km un ravitaillement est prévu au 3^{ème} kilomètre et 7.3 km ainsi qu'à l'arrivée (eau, sucre, fruits secs...).

Il est souhaité que les coureurs **aient leur ecocup** avec eux afin de limiter les déchets.

SÉCURITÉ:

Un véhicule motorisé ou non ouvrira la course et un deuxième la fermera. Les commissaires de courses seront en relation grâce à un moyen de communication.

Les interventions de secouristes seront faites soit par les pompiers, médecin, secouristes.

ENGAGEMENT:

L'engagement se fera via les inscriptions en ligne. 10km : L'engagement est de 10 € jusqu'au 1er octobre inclus puis 12€ jusqu'au 24 octobre 8h. 15€ sur place

5km : 5 € jusqu'au 1er octobre inclus puis 7€ jusqu'au 24 octobre 8h. 9€ sur place

1000m : gratuit

300m : gratuit.

Pour les coureurs affiliés à la Fédération Française d'athlétisme, jusqu'au 24 octobre 8h, en pré-inscription, ils bénéficieront du tarif d'ouverture (soit 10€ pour le 10 km ou 5€ pour le 5 km). Les inscriptions sur place seront au même tarif que pour les autres coureurs (soit 15€ pour le 10 km ou 8€ pour le 5 km).

Pré-inscriptions :

Toute pré-inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel motif que ce soit.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, de catastrophe naturelle (intempéries, ...), ou injonction

d'une autorité administrative. Dans ces cas les concurrents ne pourront prétendre à un quelconque remboursement. Ceux-ci pourront se faire en ligne. Les frais de commissions retenues par ce prestataire ne seront pas pris en charge.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE :

Les organisateurs et bénévoles seront couverts par une police souscrite auprès du SMACL ASSURANCE.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT:

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

FORCE MAJEURE:

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

DROIT À L'IMAGE:

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support.

RÉSULTATS:

Les résultats seront affichés en fin d'épreuve mais aussi sur le site de protiming , sur la page facebook et sur le site internet de l'événement.

Tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.